

Incitation à s'évertuer dans l'accomplissement  
des bonnes œuvres pendant  
**LA DERNIÈRE DÉCADE DU MOIS DE RAMADAN**

Par l'éminent cheikh  
**Sâleh Ben Fawzên El Fawzên**

Traduit de l'arabe par  
**Farid LARBI**

Relu par  
**Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î**

Pour

<http://www.ajurry.com/vb/>

et

<http://www.tasfiatarbia.org/vb/>

## Incitation à s'évertuer dans l'accomplissement des bonnes œuvres pendant la dernière décade<sup>1</sup> du mois de Ramadan



La louange est à Allâh Seigneur des mondes, et que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mouḥammed ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui les ont suivis de la meilleure manière jusqu'au jour de la Rétribution.

Ceci dit, ô musulmans ! Vous accueillerez, ces jours-ci, une période bénie qui est la dernière décade du mois de Ramadan. Allâh a fait d'elle une période d'affranchissement du feu, et le Prophète – prière et salut d'Allâh sur lui – distinguait cette décade par encore plus d'efforts dans l'accomplissement des bonnes œuvres comme il est rapporté dans « Saḥîḥ Mouslim » par 'Ā'icha – qu'Allâh l'agrée – que le Prophète – prière et salut d'Allâh sur lui – s'efforçait durant la dernière décade (du mois de Ramadan) plus qu'il ne le faisait au cours des autres jours de ce mois. Il est aussi rapporté dans les deux Saḥîḥ (El Boukhârî et Mouslim) que 'Ā'icha – qu'Allâh l'agrée – a dit : « *Quand la dernière décade (du mois de Ramadan) arrivait, le Prophète – prière et salut d'Allâh sur lui – serrait son pagne<sup>2</sup>, passait ses nuits en prière et réveillait ses femmes.* »

Cela comprend aussi bien l'application dans la lecture du Qur'ân, la prière, le rappel d'Allâh (*dhikr*), l'aumône, etc. Œuvres pour lesquelles le Prophète – prière et salut d'Allâh sur lui – se consacrait entièrement pendant cette décade.

Il te convient alors, ô musulman de prendre exemple sur ton Prophète et te dégager totalement des charges mondaines ou de les alléger pour économiser un temps que tu consacreras aux actes d'obéissance pendant cette décade bénie.

Parmi les particularités de cette décade, il y a le fait de s'évertuer dans la prière nocturne, d'allonger la prière en étendant la position debout, l'inclinaison (*roukoʿ*), la prosternation et la récitation (du Qur'ân), et de réveiller sa femme et ses enfants afin de les associer aux musulmans dans l'accomplissement de cette pratique et la

<sup>1</sup> Période de dix jours dans le calendrier des anciens Grecs. NDT.

<sup>2</sup> Métaphore pour désigner le fait que le Prophète – prière et salut d'Allâh sur lui – s'abstenait de tout rapport charnel avec ses épouses pendant cette période. NDT.

rétribution qui s'en suit, et de les habituer à l'adoration et à la vénération de ces occasions religieuses.

Toutefois, beaucoup de gens se sont distraits de leurs enfants. Ils les ont laissés traîner dans les rues et veiller dans le divertissement et les sottises. Ainsi, ces enfants ne respectent pas ces nuits et n'ont pas de valeur à leurs yeux. Cela fait, certes, partie de la mauvaise éducation, et il est une privation apparente et une perte flagrante que ces nuits arrivent et se terminent tandis que beaucoup de gens, dans leur insouciance, s'en détournent. Ils ne leur accordent aucune importance et n'en tirent aucun profit ; ils veillent la nuit entière, ou sa majeure partie, dans les choses ne présentant aucun intérêt ou présentant un intérêt limité pouvant être réalisé durant un autre temps. De cette manière, ils détournent ces nuits de ce à quoi elles ont été consacrées, et quand vint le temps de la prière nocturne, ils s'endorment se privant, du coup, d'un bien immense qu'ils n'atteindront peut-être pas une autre année. Ainsi, ils ont fait porter à eux-mêmes, à leurs femmes et à leurs enfants de lourds fardeaux dont ils n'ont pas considéré les conséquences néfastes.

Il se peut que certains disent : « *Cette prière nocturne est surrogatoire et il nous suffit d'être assidus aux prières obligatoires.* » *La Mère des croyants 'A'icha – qu'Allâh l'agrée – a dit à ceux-là : « Il m'a été rapporté que des gens disent : "si nous accomplissons les obligations, nous nous ne soucions pas d'en faire plus." Par ma vie ! Allâh ne les interrogera que sur ce qui leur a enjoint, mais, ce sont des gens qui fauent jour et nuit, et vous ne faites partie que de votre Prophète, et lui ne fait partie que de vous. Par Allâh, le Messenger d'Allâh – prière et salut d'Allâh sur lui – n'a jamais délaissé la prière nocturne. »*

Cette décade bénie se distingue aussi par l'espoir qu'elle coïncide avec la nuit du Destin (*Leylet El Qadr*) à propos de laquelle Allâh a dit : « **La nuit du Destin est meilleure que mille mois.** » [Sourate El Qédr, verset : 3], et le Prophète – prière et salut d'Allâh sur lui – a dit : « *Celui qui a veillé à prier la nuit du Destin en bonne foi et en quête de rétribution, tous ses péchés antérieurs lui seront pardonnés.* » [Rapporté par El Boukhârî et Mouslim]. Et le musulman n'atteindra cette glorieuse nuit qu'en veillant à prier toutes les nuits de la décade, car elle n'a pas été désignée dans une nuit spécifique, et cela est dû à la sagesse d'Allâh – Exalté soit-Il – afin que les serviteurs redoublent d'efforts à sa recherche et accomplissent la prière nocturne pendant toutes les nuits de la décade, de la sorte, ils multiplieront les bonnes œuvres

et auront une récompense abondante.

Évertuez-vous, alors, – qu’Allâh vous accorde Sa Miséricorde – dans cette décade qui conclue le mois (de Ramadan), car ce sont les nuits de l’affranchissement du feu. Le Prophète – prière et salut d’Allâh sur lui – a dit à propos du mois de Ramadan : « *Un mois dont le début est une miséricorde, le milieu est une absolution (des péchés) et la fin est un affranchissement du Feu.* »<sup>3</sup>

Enfin, le musulman qui voit passer les périodes de miséricorde, d’absolution (des péchés), et d’affranchissement du feu pendant ce mois alors qu’il s’était efforcé (dans l’accomplissement de bonnes œuvres), avait préservé son temps et avait recherché l’Agrément de son Seigneur – ce musulman est en droit d’obtenir tous les bienfaits et les bénédictions de ce mois et gagner toutes ses gracieusetés. Ainsi, il acquerra les hauts degrés pour ce qu’il a avancé dans les jours passés.

Nous demandons à Allâh de nous accorder le succès, d’accepter nos œuvres et de nous pardonner notre négligence.

La louange est à Allâh Seigneur des mondes, et que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mouḥammed ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Traduit de l’arabe par  
Farid LARBI

► [Lire l’article dans sa langue source :](http://alfawzan.af.org.sa/node/13433)  
<http://alfawzan.af.org.sa/node/13433>

---

<sup>3</sup> *Hadith* jugé comme faible (*da‘îf*) par cheikh El Albêni [*As-silsila ad-da‘îfa, hadith n° 871*]. NDT.